

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 12 mai 2005**

Présents

Exécutif	M.	Marc MICHELA	maire
	Mme	Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M.	Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	M.	Etienne MURISIER	président
	M.	Florio TOGNI	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes	Marlène FAVRE, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER	
	MM.	Alain CORTHAY, André FAVRE, François MEGEVAND, Bernard PIGUET, Pierre PRICAT	
Personnel communal	MM.	Robert RAVASIO	comptable
		Michel VAZQUEZ	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mme	Lesley CHERUBINI	vice-présidente
	Mme	Myrna LACHENAL	conseillère municipale
	MM.	Olivier MENETREY, Léon PILLER	conseillers municipaux

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2005
2. Communications du Maire
3. Projets de délibérations :
 - **08/2005** : APPROBATION DES COMPTES 2004 DE LA FONDATION DE LA PALLANTERIE
 - **09/2005** : APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2004 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR
 - **10/2005** : APPROBATION DU BOUCLEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS ET LES MOYENS DE LES COUVRIR
 - **11/2005** : APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2004
4. Rapports des commissions
5. Election du bureau du Conseil
6. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2005

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- André Favre demande une 1^{ère} correction, en page 5, point 6 a), 2^{ème} paragraphe :
 - ➔ « ...les pompiers organiseront un bal/animation le 31 juillet au soir, mais ~~rien~~ **pas de bal** le soir du 1^{er} août. ».
- 2^{ème} correction par le Maire, page 3, point 3 d) :
 - ➔ « ...pour discuter du développement intercommunal de la zone sportive **de Rouelbeau**, qui prévoit... ».
- 3^{ème} correction, page 3, point 3 e) :
 - ➔ « ...~~L'Une~~ association libérale **Arve-Lac** a demandé... ».
- Michel Périllat apporte la réponse au point 8 e) de la page 6, dans lequel il était question de l'eau qui descendait des champs et qui revenait sur la route :
 - ➔ **Dans ce cas, le propriétaire doit faire le nécessaire. Michel Périllat prendra contact avec ce dernier pour l'inciter à effectuer les travaux nécessaires.**

2) Communications du Maire

a) Prochaines séances du Conseil municipal en 2005

Le Maire propose les jeudis suivants : 15 septembre, 27 octobre (présentation du budget), 17 novembre (approbation du budget) et 15 décembre.
Dates approuvées par le Conseil.

b) Projet d'aménagement du centre du village

Le Jury du concours d'architecture s'est réuni le 2 mai pour la première séance, lors de laquelle une discussion générale a eu lieu. Des réactions très positives ont émané des personnes présentes sur la démarche entamée par la Commune. La prochaine séance aura lieu le 20 mai. Le document descriptif du concours doit encore être validé lors des prochaines séances avant le démarrage du concours qui est prévu le 4 juillet si tout va bien.

c) Nouveaux habitants

Ils seront conviés à la mairie pour une collation de bienvenue le 21 juin à 19 heures.
Tous les membres du Conseil sont les bienvenus.

d) Aménagement du cimetière

La demande d'autorisation accélérée (APA) a été déposée – ce type d'autorisation est requise obligatoirement selon la loi sur les cimetières. Le crédit d'investissement devra être voté en juin. Il y aura plusieurs phases d'aménagement.

e) **Plan directeur communal**

Six exemplaires du PDC définitif sont arrivés en mairie. Une discussion devrait avoir lieu lors du prochain Conseil, pour autant que la commission aménagement ait pu en débattre.

f) **Commission sportive intercommunale**

Le Conseil municipal de Collonge semble vouloir maintenir son projet de centre sportif derrière le garage Krucker, malgré le fait qu'il faudrait pour leur projet que Meinier soit d'accord d'utiliser la parcelle lui appartenant à cet endroit - et qui représente environ la moitié de la surface nécessaire, alors que la commune a déjà son propre projet de centre sportif dont l'autorisation définitive a été délivrée. Par ailleurs, le CA de Collonge-Bellerive maintient son souhait de collaborer avec Meinier pour promouvoir à terme une extension de la zone sportive à Rouelbeau.

André Favre se demande s'il ne faudrait pas signifier officiellement au Conseil municipal de Collonge l'opposition de l'Exécutif et du Conseil municipal de Meinier quant à la mise à disposition éventuelle des parcelles meinites nécessaires à la réalisation de leur projet, ce d'autant plus - comme le rajoute Marie-Rose Charvoz - qu'il y a Gaznat également à cet emplacement ; leur projet s'avère donc utopique.

g) **Campagne Berthet**

M. Meylan a fait une esquisse de ce qui pouvait être imaginé à Berthet. Plusieurs appartements – environ 50 pièces au total – pourraient être réalisés ; il va compléter l'idée en fonction des différentes variantes ou options (location ? vente ? bénéfice ? déclassement éventuel ? etc). Il pourra présenter quelque chose de plus concret dans un mois environ.

3) Projets de délibérations

- **08/2005** : APPROBATION DES COMPTES 2004 DE LA FONDATION DE LA PALLANTERIE

Le Maire donne quelques explications complémentaires, notamment sur le poste "secrétariat et administration" qui semble disproportionné aux yeux de certains conseillers et conseillères.

Il rajoute qu'une répartition des bénéfices éventuels de la Fondation doit être rediscutée prochainement.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 6 voix pour et 4 abstentions.**

(délibération votée en annexe)

- **09/2005** : APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2004 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Le Maire répond aux quelques questions restantes.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **10/2005** : APPROBATION DU BOUCLEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Le Maire répond aux quelques questions restantes.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **11/2005** : APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2004

Personne n'ayant de questions, le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

Le Président décide d'inverser les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

5) Election du bureau du Conseil

Le Président informe que Lesley Cherubini souhaite rester vice-présidente car elle est actuellement trop chargée professionnellement pour avoir la disponibilité requise par la fonction de Présidente du Conseil. Florio Togni est donc proposé comme Président. Il resterait donc la place vacante de secrétaire. Personne ne se proposant d'emblée, le Président propose François Mégevand, s'il est d'accord. Ce dernier accepte la proposition. Florio Togni demande que les dates des séances du bureau du Conseil soient fixées de manière plus souples - d'entente avec le Maire - car il n'est pas toujours facilement disponible.

Le Conseil vote la composition du Bureau du Conseil selon cette proposition, et l'accepte par 8 voix pour et 2 abstentions (celles des personnes proposées).

Une salve d'applaudissements salue la nouvelle composition du Bureau du Conseil.

4) Rapports des commissions

a) Information, Réclamations & Votations - IRV

R.à.s. selon François Mégevand.

b) Aménagement - AME

Alain Corthay annonce la prochaine commission qui aura lieu le 8 juin 2005 à 19h00, selon convocation qui va parvenir aux membres très prochainement.

c) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) - PEEJ

L'organisation des promotions sera détaillée lors du prochain Conseil commente Florio Togni.

d) Gestion des Bâtiments - GEBA

François Mégevand déclare que le rapport des activités listant les travaux exécutés en 2004 est en cours d'élaboration et va être envoyé incessamment à la Présidente de la commission.

Le Maire profite de l'occasion pour rappeler aux commissions n'ayant pas encore soumis leur rapport d'activités pour le Compte rendu administratif et financier 2004 de le faire au plus vite.

e) Action Sociale & Aide au Développement - ASAD

Bernard Piguet témoigne des nombreuses manifestations et séances auxquelles il a assisté – ou qui sont en préparation, en expliquant ce qui s'y est dit ou passé :

- Présentation par une centaine d'enfants de l'école de Meinier de chants aux aînés, qui en furent tous enchantés ;
- Congrès du groupement romand d'accueil et d'action psychiatrique des aînés ;
- Présentation d'un projet au Burkina Faso par des jeunes du cycle d'orientation de la Gradelle ;
- Salon des aînés – conférence de R. Poletti ;
- Manifestation "Stop au suicide" et information sur l'aide aux jeunes ;
- Activités des aînés : petit déjeuner, cours sur la mémoire, dîner le 26 mai, filets de perches le 15 juin, virée au Val de Travers le 22 juin.

Le Président profite de l'occasion pour exprimer son vif mécontentement à propos de ce dernier sujet. En effet, suite à l'excellente suggestion et les informations fournies par Marie-Rose Charvoz, il avait organisé la sortie du Conseil au Val de Travers ; c'est pourquoi il a été fort marri d'apprendre ce soir qu'une sortie pratiquement identique a été organisée pour les aînés également par Marie-Rose Charvoz, alors que dans le groupe des aînés se trouvent quelques conseillers.

- Bernard Piguet continue en annonçant la journée européenne des voisins le 31 mai ;

f) Finances - FIN

Pierre Pricat n'a rien à rajouter.

g) Sport, Culture & Loisirs - SCL

André Favre rappelle l'info du précédent Conseil concernant les activités particulières prévues pour le 1^{er} août et qui avaient été abandonnées par manque de temps et de disponibilité. Un intermède musical est envisagé entre 18h et 20h, puis fanfare et discours vers 20h. Le Maire propose, 2005 étant l'année du sport, qu'un sportif fasse un discours ; toute personne de la commune ou suggestion est la bienvenue.

André Favre rajoute que les sociétés meinites et les représentants de l'Association des Pyromélodies baroques se réuniront le 19 mai pour discuter de ces feux, la convocation étant en cours d'envoi précise le Maire.

h) Environnement & Espaces Verts - EEV

Marie-Rose Charvoz révèle que les statistiques sur les déchets nous sont parvenues, le nombre de tonnes de déchets à Meinier étant à nouveau en augmentation ; nous sommes la 6^{ème} commune au niveau cantonal en ce qui concerne le nombre de tonnes de déchets par habitant, ce qui est regrettable et provient en partie de la zone

artisanale ; bien que cela représente certaines compensations, fiscales par exemple, il est dommage que la valorisation des déchets ne se fasse pas comme elle devrait. Le Président précise qu'il est prévu dans le nouveau règlement en cours d'élaboration de faire payer les artisans après le premier container offert par la commune.

i) Agriculture, Routes & Assainissement - ARA

La dernière présentation du projet d'aménagement du cimetière a démontré que l'on ne pouvait pas réaliser la totalité du projet **compte tenu, entre autres, du budget**. La première étape pourra voir le jour et se composera de l'aménagement de l'accès central et des deux chemins latéraux, la mise en place de l'abri et la mise sur pied d'un columbarium ainsi qu'un jardin du souvenir.

La deuxième étape consistera à modifier l'entrée du cimetière, réfection du portail, places de parcage. Cette étape ne rentre pas dans le budget alloué ; nous faisons donc la 1^{ère} étape et nous verrons pour la seconde en fonction des baisses de prix futures éventuelles.

Du mobilier urbain (barrières légères projetées) sera disposé aux sorties des chemins pour éviter qu'il n'y ait du trafic sur les grands trottoirs avancés formant des boucles. Les emplacements ont été décidés, y compris pour les drapeaux, les bancs, etc.

André Favre intervient sur les travaux qui sont en route à Essert, et demande des explications sur les nombreux piquets (6) qui sont en train d'être posés par l'OTC sur une très courte distance. Michel Périllat répond qu'il est au courant pour le sens interdit qui a été demandé par la commune car cette sortie est dangereuse, mais ne comprend pas pourquoi il y aurait autant de panneaux ; il va se renseigner.

6) Divers

j) Revue du Casino Théâtre : André Favre rappelle que ceux qui sont intéressés pour s'inscrire à cette revue doivent le faire auprès de lui avant le 31 juillet, en sachant qu'il sera pour sa part en vacances du 2 au 21 juillet. Il précise que les dates proposées permettant une réduction de prix sont toutes comprises dans les vacances d'automne.

k) Carre d'Aval : Martine Schlatter complète la problématique des eaux se déversant sur la route en indiquant que c'est aussi le cas dans ce hameau, et prie Michel Périllat de faire également le nécessaire pour cette zone.

D'autre part, certaines nuisances se font jour depuis quelques temps sous la forme d'un commerce de voitures, stationnées un peu n'importe comment et certaines sans plaques. Enfin, un établissement public va s'ouvrir sans en avoir informé les voisins ni demandé d'autorisation semble-t-il, pour la vente de plats à l'emporter, plats du jour et autres produits d'alimentation.

l) Maison Chavaz : Alain Corthay a constaté que de nombreux visiteurs se promènent vers la maison Chavaz, et demande s'il y a du nouveau dans ce domaine. L'Exécutif n'est au courant de rien.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h25.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 16 juin 2005 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

Florio Togni

Etienne Murisier

Annexes : délibérations votées



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 mai 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 08/2005

APPROBATION DES COMPTES 2004 DE LA FONDATION DES TERRAINS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE

Vu les statuts de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie,
vu l'examen des comptes 2004,
vu l'art. 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 6 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

1. D'approuver les comptes 2004 de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **23 juin 2005.**

Meinier, le 23 mai 2005



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 mai 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 09/2005

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2004 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 25 avril 2005,

vu l'art. 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 10 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

2. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2004 pour un montant total de Fr. 251'086.08, selon liste annexée ;
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **23 juin 2005.**

Meinier, le 23 mai 2005



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 mai 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 10/2005

APPROBATION DU BOUCLEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu la délibération du 4 septembre 2003 ouvrant un crédit d'investissement de Fr. 125'000.- pour la démolition de la buvette et du vestiaire et l'acquisition de containers provisoires au centre sportif de Rouelbeau, et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 125'344.55, laissant apparaître un dépassement de Fr. 344.55,

vu la délibération du 17 juin 2004 ouvrant un crédit de Fr. 220'000.- pour l'achat d'une balayeuse et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 210'000.-, laissant apparaître une économie de Fr. 10'000.-,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 25 avril 2005,

vu les articles 30, al. 1, lettre d, et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 344.55 et le total des économies réalisées à Fr. 10'000.-,

sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 10 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

4. D'accepter le bouclage du crédit d'investissement suivant comprenant un dépassement pour un montant total de Fr. 344.55, soit :
 - Fr. 344.55 achat de containers au Centre sportif de Rouelbeau.
5. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 344.55.
6. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **23 juin 2005.**

Meinier, le 23 mai 2005



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 mai 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 11/2005

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2004

Vu le compte administratif pour l'exercice 2004 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vue le compte rendu financier pour l'exercice 2004 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 25 avril 2005,

vu l'art. 30, al. 1, lettre f et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 10 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

7. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2004 ;
8. D'approuver le compte de fonctionnement 2004 pour un montant de Fr. 4'489'625.31 aux charges et de Fr. 4'489'703.31 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 78.- ;
9. D'approuver le compte d'investissement 2004 pour un montant de Fr. 1'027'264.35 aux dépenses et de Fr. 236'973.40 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 790'290.95 ;
10. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 790'290.95 par l'autofinancement à raison de Fr. 704'078.- au moyen de la somme de Fr. 704'000.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 78.-. L'insuffisance de financement s'élève à Fr. 86'212.95 ;
11. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 78.- représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2004 ;
12. D'approuver le bilan au 31 décembre 2004, totalisant à l'actif un montant de Fr. 27'841'434.03 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	17'972'030.36
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	9'869'403.67
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	27'841'434.03

et au passif un montant de Fr. 27'841'434.03 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	2'068'073.61
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	4'860'480.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	200'180.45
- Provisions (nature 24)	Fr.	879'789.10
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'317'899.50
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	18'515'011.37
Total du passif	Fr.	27'841'434.03

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2004 à Fr. 15'914.50.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **23 juin 2005.**

Meinier, le 23 mai 2005